



FORMATION EN PRÉSENTIEL

FORMATION DES CHARGÉS D'ÉVACUATION

Dernière mise à jour le 11/01/2025.

OBJECTIF

Cette formation a pour but d'apprendre aux participants comment s'organise une évacuation en entreprise. Elle ne constitue pas un système d'évacuation mais permet aux participants d'intégrer ou de mettre en place une organisation en jouant le rôle de guide file, de serre file ou de responsable d'évacuation. Cette formation répond à certaines exigences du code du travail et est également, grâce à son contenu, conforme à l'APSAD R6 (code des assureurs).

Tarif

[Demander un devis](#)

Taux
de réussite

100%

Intervenant

**SAPEUR POMPIER certifié Formateur par l'INRS
ou le ministère de l'intérieur**



Niveau

Autres formations
professionnelles continues



Modalité

Présentiel



Effectif par session

2 mini > 12 maxi



Durée

2 heures / 1 jour(s)

PUBLIC CONCERNE

Toute personne en charge de l'évacuation dans son entreprise

PRE-REQUIS

Aucun

COMPETENCES DEVELOPPEES

- Identifier le matériel lié à l'évacuation dans l'entreprise
- Encadrer l'évacuation des personnes en entreprise



MODALITÉS DE DÉROULEMENT DE L'ACTION DE FORMATION

Apports théoriques - Exercices pratiques - Mises en situation -
Débats entre stagiaires - ...etc

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

Pour les formations en intra-entreprise, la formation se met en place directement dans vos locaux sur les dates qui vous arrangent (prévoir 15 jours minimum pour la mise en place d'une session). Pour les formations en inter-entreprises, votre collaborateur est intégré à un groupe sur une formation organisée à une date prédéfinie en centre de formation (prévoir 7 jours minimum pour l'inscription à la formation).

EVALUATION

Le stagiaire peut valider la formation s'il a assisté à toutes les séances et qu'il obtient la moyenne au QCM de fin de formation.

ACCUEIL DES PERSONNES EN SITUATION D'HANDICAP

Prendre contact avec M. CASSAT Vincent qui étudiera votre situation : contact.rescueacademy@gmail.com

REGLEMENTATION LIEE A CETTE FORMATION

L'employeur est tenu de mettre en place des essais et visites périodiques du matériel de sécurité ainsi que des exercices au cours desquels les travailleurs apprennent à reconnaître les caractéristiques de l'alarme générale, à se servir des moyens de secours et à exécuter diverses manœuvres en cas d'urgence. Ces exercices et essais périodiques ont lieu au moins tous les 6 mois et les observations sont consignées dans un registre tenu à la disposition de l'inspection du travail.

Article R4227-28, R4227-39, R4141-11, L4121-1, L4121-2, L4121-3, L4121-5, R4141-3 et R4141-13 du code du travail - Formation conforme à l'APSAD R6 (code des assureurs)

REGLEMENT INTERIEUR

Durant la formation, vous devez respecter le règlement intérieur de votre entreprise, du lieu où se déroule la formation mais aussi de l'organisme de formation. Il est accessible en cliquant sur [ce lien](#).

LES PLUS

- Intervenant Sapeur-Pompier certifié Formateur par l'INRS ou le ministère de l'intérieur
- 5% de réduction sur vos prochaines formations en sécurité
- 5% de réduction sur notre gamme de défibrillateur ZOLL



PROGRAMME

Partie théorique :

- Les fumées d'un incendie
- Notions de base
- Les moyens de protection contre l'incendie
- Le compartimentage
- Les chargés d'évacuation
- L'organisation de la sécurité incendie
- L'organisation de l'évacuation
- La création d'une organisation
- Cas particuliers : - Les espaces d'attente sécurisés
 - Les E.I.T
 - La personne refusant d'évacuer
 - Les erreurs et difficultés fréquentes
 - La personne prise au piège par les fumées

Partie pratique :

- Visite de site
- Reconnaissance des itinéraires de secours et des moyens de lutte contre l'incendie au sein de l'entreprise

INTERVENANT

SAPEUR POMPIER certifié Formateur par
l'INRS ou le ministère de l'intérieur

DOCUMENTS REMIS EN FIN DE FORMATION

Livret aide mémoire
Accès à la vidéothèque Rescue
Academy

ATTRIBUTION FINALE

Certificat de réalisation "Formation Chargé
d'évacuation"